

Mis en ligne le 27/06/2024

Date de transmission de l'acte: 24/06/2024

Date de reception de l'AR: 24/06/2024

046-214602732-DE\_2024\_33-DE

A G E D I

DEPARTEMENT DU LOT

COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 11 juin 2024**

Date de la convocation : 06 juin 2024

*L'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stéphanie ROUSSIES, le 11 juin 2024, dans la salle du conseil municipal de la commune.*

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Représentés : 2

Votants : 14

**Présents :** Stéphanie ROUSSIES, Alain BOURDET, Emilie LEFEBVRE, Géraldine ARNOULD, Stéphane DEVEZ, Michel ARNAUDET, Florian LAFLORENCIE, Didier GAYA, Francis JAMMES, Ginette GINESTE, Sandie CASSAN, Joëlle SABATIE

**Représentés :** Nathalie BRUNET représentée par Stéphanie ROUSSIES, Amélie VERGNE représentée par Francis JAMMES

**Excusés :**

**Absents :** Jean-François GUERRAND

**Secrétaire de séance :**

Michel ARNAUDET

Fait et délibéré le 11 juin 2024

Publié en mairie le : 20 juin 2024

Pour copie certifiée conforme.

**Objet : DECISION MODIFICATIVE 1 - BUDGET COMMUNE**

Mme la Maire expose au Conseil Municipal la demande du Service de Gestion Comptable de St Céré de prendre une décision modificative pour ajuster le déséquilibre des opérations d'ordre du budget primitif 2024 ainsi que le montant des intérêts des emprunts. Il est donc nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux ajustements des comptes afin d'approuver la décision modificative suivante :

**FONCTIONNEMENT**

673 - titres annulés sur exercice antérieur : - 0,02

6611 - Intérêts réglés à l'échéance : + 0,02

**INVESTISSEMENT**

13911-040 - subvention transf. Etat et établ. nationaux : + 4 821,40

266-0 : autres formes de participation : - 4821,40.

Mme Stéphanie ROUSSIES, Maire, invite le conseil municipal à voter ces crédits.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- le vote en dépenses des suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus,
- de donner procuration à Mme la Maire pour signer tous documents relatifs à cette décision.

*Délibération signée électroniquement par Mme la Maire, Stéphanie ROUSSIES.*